

Dépenses gouvernementales

● (2010)

[Traduction]

Les pensions de vieillesse relèvent du droit en vertu de la loi sur les pensions de vieillesse et le gouvernement doit modifier la loi s'il veut les augmenter ou les diminuer. A long terme, les prestations sont compressibles, en ce sens que la loi peut être modifiée par le Parlement, mais, pour le moment, nous dirons que ces obligations légales ou réglementaires sont incompressibles.

[Français]

Il y a également des dépenses qu'on dit contrôlables parmi lesquelles on inclut les salaires payés à la Commission de la Fonction publique et je crois que jusqu'à un certain point, il y a quand même un aspect d'incontrôlable dans les dépenses de la Commission de la Fonction publique. Cependant si l'on ne prend que les dépenses classifiées incontrôlables, on arrive à 58 p. 100 de tout le budget de dépenses du gouvernement qui est incontrôlable, ce qui laisse—comme on le dit ici—à la page 39, et je cite:

[Traduction]

Cette augmentation a eu pour plus clair résultat de diminuer les dépenses compressibles, qui, actuellement, représentent seulement 42 p. 100 de l'activité gouvernementale.

[Français]

Or, je crois qu'il est difficile, à ce moment-là, de reprocher au gouvernement de manquer de contrôle et de gaspiller. D'ailleurs, ils ont parmi leurs collègues une personne très dévouée qui est candidat à la chefferie, qui est un député qui a siégé souvent au comité des comptes publics et qui a fait une intervention très intéressante à un moment donné avec l'Auditeur général, relativement au Rapport Glassco. Vous savez que le Rapport Glassco, c'est celui qui, à l'heure actuelle, régit la façon dont le gouvernement fédéral doit contrôler ses dépenses et essaie d'éviter le gaspillage. Et ce collègue conservateur progressiste demandait à l'Auditeur général: Ne croyez-vous pas que maintenant que le rapport Glassco a vécu pendant une période d'environ 10 ans, qu'il y aurait lieu de faire revivre une nouvelle commission afin de donner des directives au gouvernement?

L'Auditeur général a dit ceci: Non, je ne pense pas que ce soit nécessaire, parce qu'à l'heure actuelle, je me sers du programme «inter-échange». J'ai employé 36 personnes de l'entreprise privée qui sont toutes très qualifiées, des experts qui font des études dans les divers ministères, qui vont faire rapport et qui vont apporter des considérations pour essayer d'établir des méthodes différentes de contrôle si les méthodes actuelles ne sont pas favorables.

D'ailleurs, le nouvel Auditeur général lui-même a commandé en 1973, comme on le disait plus tôt cet après-midi, une commission indépendante de politique, une commission d'expertise pour essayer de réviser son statut et examiner la possibilité de revoir la position de l'Auditeur général vis-à-vis du Parlement, et c'est publié dans un rapport qu'on appelle «Rapport du comité indépendant de révision sur les fonctions du vérificateur général», le Rapport Wilson, parce que son président était nommé Wilson.

Dans ce rapport, monsieur l'Orateur, on fait 47 recommandations, toutes très valables. Au comité, quelqu'un a posé la question à l'Auditeur général pour voir s'il était d'accord avec les recommandations qui avaient été faites dans ce rapport, et l'Auditeur général a mentionné qu'il était d'accord avec toutes les recommandations qui y apparaissent. Et il a mentionné autre chose aussi. C'est que la plupart des recommandations qui existent ici peuvent être mises en application sans nécessiter nécessairement une loi à cet effet de la part du gouvernement. Ce qui est très intéressant à souligner, c'est que depuis ce temps-là, l'Au-

[M. Leblanc (Laurier).]

ditteur général, comme il l'a mentionné d'ailleurs au comité des comptes publics, a déjà mis lui-même en application plusieurs des recommandations de ce rapport. Je pense que cela peut être en accord avec l'opinion du chef de l'opposition et de ses collègues, à l'effet que le Rapport Wilson devrait le plus tôt possible être mis en application par le gouvernement.

Évidemment, ce rapport contient des choses qui ne s'accordent pas nécessairement avec l'opinion de tout le monde. Par contre, je pense que sur la plupart des recommandations nous serions d'accord, mais si je regarde le mémoire qui a été soumis par l'Ordre des comptables agréés du Canada, dont j'ai l'honneur d'être membre, je remarque qu'il y a peut-être certaines recommandations sur lesquelles l'Ordre des comptables agréés n'est pas tout à fait d'accord comme, par exemple, le passage que voici:

● (2020)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, comme nous allons poursuivre après le souper, j'aimerais faire consigner au compte-rendu la motion que nous sommes en train d'étudier, soit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait donner l'exemple aux autres Canadiens en indiquant immédiatement la nature et l'importance des restrictions des dépenses gouvernementales et adopter sans plus attendre des mesures d'application du rapport Wilson sur le bureau de l'Auditeur général, pour montrer sa volonté de mettre fin au gaspillage.

J'ai passé tout l'après-midi à la Chambre et j'ai entendu les interventions du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), du chef de l'opposition (M. Stanfield), du député de Peace River (M. Baldwin), du député de South Shore (M. Crouse) et, finalement, du député de Laurier (M. Leblanc); j'aimerais, pour commencer, revenir sur les propos de ce dernier.

Avant que le leader de mon parti n'entre à la Chambre, le député a parlé de notre «grand leader» et a déclaré qu'il était encore leader de l'opposition. Je suis très heureux d'être assis sur la même rangée que notre leader. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons préconisé une politique des revenus qui consistait à bloquer les prix et les salaires pour une courte période, puis à établir pour quelque temps des contrôles plus souples et à appliquer d'autres mesures monétaires qui, à notre avis, auraient pu enrayer l'inflation.

Au cours de la campagne électorale, mes honorables amis d'en face ont déclaré aux agriculteurs que les conservateurs allaient instituer une réglementation des prix agricoles. Puis, lorsqu'ils se présentèrent dans les circonscriptions des régions industrielles ils s'adressèrent aux ouvriers, en les prévenant que les mêmes allaient établir une réglementation des salaires. Ils n'ont jamais soulevé ces deux points à la fois, et ont choisi l'un d'entre eux, suivant la «clientèle» de la circonscription dans laquelle ils se rendaient. A mon avis, le député a utilisé l'adjectif qui convenait et je m'en sers certainement au sens propre. Mais c'est la raison pour laquelle notre chef siège de ce côté-ci de la Chambre. Puis-je rappeler au député de Laurier qu'il est probablement préférable—en fait j'en suis convaincu—de siéger de ce côté-ci de la Chambre tout en adhérant à ses principes que d'être en face sans aucun principe du tout, quand on constate ce qui s'est passé ces